

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE MANDEVILLE
MRC DE D'AUTRAY

SÉANCE RÉGULIÈRE DU 7 MARS 2016

Séance régulière du conseil municipal tenue à la salle municipale le 7 mars 2016 à 19 h 30 à laquelle étaient présents Messieurs les conseillers Jean-Claude Charpentier, Sylvain Gagnon, Simon Leduc, Denis Prescott et Jacques Martial, sous la présidence de Madame Francine Bergeron, Mairesse.

Hélène Plourde directrice générale et secrétaire-trésorière est présente.

Après méditation, Madame la Mairesse Francine Bergeron ouvre la présente assemblée.

79-03-2016 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Monsieur Simon Leduc
Appuyé par le conseiller Monsieur Sylvain Gagnon
Et résolu

Que l'ordre du jour soit et est adopté tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité.

80-03-2016 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 1^{ER} FÉVRIER 2016 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 17 FÉVRIER 2016

Il est proposé par le conseiller Monsieur Jacques Martial
Appuyé par le conseiller Monsieur Sylvain Gagnon
Et résolu

Que les procès-verbaux de la séance régulière du 1^{er} février 2016 et de la séance extraordinaire du 17 février 2016 soient et sont adoptés dans leurs formes et teneurs.

Adoptée à l'unanimité

CORRESPONDANCE

Dépôt de la correspondance reçue.

81-03-2016 ADOPTION DES COMPTES À PAYER

Il est proposé par le conseiller Monsieur Denis Prescott
Appuyé par le conseiller Monsieur Jean-Claude Charpentier
Et résolu

Que les membres du conseil municipal approuvent la liste des comptes à payer du mois de février 2016 tels que lus, les chèques numéro 12 987 à 13 078 inclusivement, les déboursés incompressibles, les salaires et que sont ratifiés les chèques émis en vertu d'une résolution ainsi que les comptes à payer d'une somme de 307 389.25 \$.

Que la mairesse et la directrice générale soient et sont autorisées à signer les chèques à cet effet.

Que la directrice générale et secrétaire-trésorière certifie qu'il y a les fonds nécessaires pour payer ces factures.

Adoptée à l'unanimité.

Mairesse

Directrice générale et
Secrétaire-trésorière

82-03-2016

ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES AU 29 FÉVRIER 2016

Il est proposé par le conseiller Monsieur Sylvain Gagnon
Appuyé par le conseiller Monsieur Jean-Claude Charpentier
Et résolu

Que le dépôt du rapport de l'état des revenus et des dépenses au 29 février 2016 soit et est accepté dans sa forme et teneur.

Adoptée à l'unanimité.

ADMINISTRATION

AVIS D'ÉLECTION

Selon l'article 315 et 333 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités à titre de secrétaire-trésorière, je constate la vacance du poste de conseiller du district numéro 6 et j'en avise le conseil municipal.

83-03-2016

DÉCLARATION D'ENGAGEMENT À L'ACHAT PUBLIC AUPRÈS
DES ENTREPRISES COLLECTIVES

Il est proposé par le conseiller Monsieur Simon Leduc
Appuyé par le conseiller Monsieur Jacques Martial
Et résolu

Que la municipalité de Mandeville autorise la mairesse à signer la déclaration d'engagement à l'achat public auprès des entreprises collectives.

Adoptée à l'unanimité.

84-03-2016

LES PLACEMENTS RIGMA - DEMANDE DE SUBVENTION

Attendu que la municipalité de Mandeville a accepté par la résolution numéro 171-05-2015 la demande de crédit de taxes des Placement Rigma inc., propriétaires du 235 rue de l'Anse-aux-Outardes, matricule 1333-24-4946;

Attendu que le remboursement est séparé en quatre (4) versements pour l'année 2016.

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Monsieur Jean-Claude Charpentier

Appuyé par le conseiller Monsieur Jacques Martial

Et résolu

Que la municipalité de Mandeville accorde un crédit de taxes représentant le premier versement de l'année 2016 au montant de 1 545.46 \$ et émet le chèque au nom des Placements Rigma inc.

Adoptée à l'unanimité.

85-03-2016

ANSE-AUX-OUTARDES - ASPHALTAGE

Attendu que la municipalité de Mandeville procède à un appel d'offres concernant des travaux de traitement de surface double et/ou triple sur le chemin de l'Anse-aux-Outardes et sur la rue Albatros;

Attendu que Monsieur Raymond Malette, propriétaire du camping La Baie demande à ce qu'une partie dudit chemin soit en asphalte chaude sur une longueur de sept cent (700) mètres et une largeur de sept (7) mètres afin de faire bénéficier son commerce;

Attendu que Monsieur Malette consent à ce qu'une tarification soit imposée à son immeuble;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Monsieur Simon Leduc

Appuyé par le conseiller Monsieur Sylvain Gagnon

Et résolu

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

Que la portion imputable soit la différence entre le prix du traitement de surface double et le prix de l'asphalte chaude, sur une distance de sept cent (700) mètres et une largeur de sept (7) mètres.

Que cette dépense soit payée à même la subvention pour l'amélioration du réseau routier au Ministère des Transports (PAARRM) et le fonds des carrières et sablières.

Adoptée à l'unanimité.

86-03-2016

SOCIÉTÉ ALZHEIMER DE LANAUDIÈRE - DEMANDE

La Société Alzheimer de Lanaudière demande une aide financière d'une somme de 100.00 \$ afin de venir en aide aux gens atteints de la maladie, aux proches aidants, ainsi qu'à leurs familles.

Il est proposé par le conseiller Monsieur Jean-Claude Charpentier
Appuyé par le conseiller Monsieur Jacques Martial
Et résolu

Que la municipalité de Mandeville acquiesce à cette demande.

Adoptée à l'unanimité.

87-03-2016

AUX TROUVAILLES DE MANDEVILLE - BARRAGE ROUTIER

Il est proposé par le conseiller Monsieur Simon Leduc
Appuyé par le conseiller Monsieur Sylvain Gagnon
Et résolu

Que la municipalité de Mandeville autorise les Trouvailles de Mandeville à tenir un barrage routier sur la rue Desjardins en face de l'Hôtel de Ville le 23 juin 2016 de 14 h à 18 h pour amasser des fonds pour le projet *Bien Équipé pour la Rentrée*.

Que par la présente résolution la municipalité se dégage de toute responsabilité.

Adoptée à l'unanimité.

88-03-2016

AVRIL EST LE MOIS DE LA JONQUILLE

Considérant que le cancer est la première cause de mortalité au Québec;

Considérant que la Société canadienne du cancer travaille à sauver plus de vies;

Considérant que grâce à des milliers de Québécois, donateurs et bénévoles, la Société canadienne du cancer lutte pour prévenir plus de cancers, permettre aux chercheurs de faire plus de découvertes et aider plus de personnes touchées par la maladie;

Considérant que nous pouvons prévenir environ la moitié de tous les cancers en adoptant un mode de vie sain et des politiques qui protègent le public;

Considérant que près de la moitié de l'argent investi dans la recherche sur le cancer par les organismes de bienfaisance provient de la Société canadienne du cancer;

Considérant que les personnes touchées par le cancer peuvent se concentrer sur leur guérison et avoir une bonne qualité de vie grâce à l'aide offerte par la Société canadienne du cancer;

Considérant que le mois d'avril est le Mois de la jonquille, et qu'il est porteur d'espoir et d'activités qui feront une différence dans la vie des patients atteints de cancer et dans la lutte contre la maladie;

Considérant que la Société canadienne du cancer encourage les Québécois à poser un geste significatif pendant le Mois de la jonquille pour les personnes touchées par le cancer et à contribuer au combat contre cette maladie;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Monsieur Jean-Claude Charpentier

Appuyé par le conseiller Monsieur Simon Leduc

Et résolu

Que la municipalité de Mandeville décrète que le mois d'avril est le Mois de la jonquille.

Que la municipalité encourage la population à accorder généreusement son appui à la cause de la Société canadienne du cancer.

Adoptée à l'unanimité.

89-03-2016

RÉNOVATIONS AU BUREAU MUNICIPAL - RETENUES

Il est proposé par le conseiller Monsieur Jacques Martial

Appuyé par le conseiller Monsieur Denis Prescott

Et résolu

Que la municipalité de Mandeville paye une somme de 12 209.31 \$ plus les taxes à CONSTRUCTION MARIO GÉLINAS LTÉE représentant le 5 % de la retenue.

Que cette somme soit payable le 1^{er} avril et à même le surplus accumulé.

Adoptée à l'unanimité.

RÈGLEMENTATION

AVIS DE MOTION

Monsieur Jean-Claude Charpentier, conseiller, dépose un avis de motion à l'effet qu'il y aura présentation lors d'une séance subséquente l'adoption d'un règlement portant le numéro 273-2016 concernant la division de la municipalité de Mandeville en districts électoraux. En vertu de l'article 445 du code municipal, la dispense de lecture du règlement est accordée.

VOIRIE

90-03-2016

PROTOCOLE D'ENTENTE POUR LA RUE DESJARDINS AVEC LE MINISTÈRE DES TRANSPORTS, DE LA MOBILITÉ DURABLE ET DE L'ÉLECTRIFICATION DES TRANSPORTS (MTMDET)

Attendu que la municipalité de Mandeville présente une demande de subvention dans le cadre du programme de la Taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2014-2018 (TECQ);

Attendu que le montant de la subvention de la TECQ est de l'ordre de 720 994.00 \$ et que cet accord doit être confirmé;

Attendu que cette demande consiste à effectuer des travaux d'égouts pluviaux sur les rues Marseille, Alain et Parent;

Attendu que le Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) établi un protocole d'entente avec la municipalité de Mandeville;

Attendu que le coût desdits travaux est estimé à 1 219 984.03 \$;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Monsieur Denis Prescott

Appuyé par le conseiller Monsieur Simon Leduc

Et résolu

Que la municipalité de Mandeville demande au Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) d'augmenter le pourcentage prévu pour la réalisation des travaux pour les égouts pluviaux sur les rues Marseille, Alain et Parent.

Adoptée à l'unanimité.

91-03-2016

TI-BONHOMME EXCAVATION INC. - FACTURE

Il est proposé par le conseiller Monsieur Denis Prescott

Appuyé par le conseiller Monsieur Jacques Martial

Et résolu

Que la municipalité de Mandeville paye la facture numéro 4597 datée du 18 février 2016 de TI-BONHOMME EXCAVATION INC. pour les réparations de la pépinière d'une somme de 19 206.41 \$ plus les taxes.

Que cette somme soit payée à même le surplus accumulé.

Adoptée à l'unanimité.

92-03-2016

EMPLOYÉ ENGAGÉ PAR LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ET
SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE

Il est proposé par le conseiller Monsieur Jean-Claude Charpentier

Appuyé par le conseiller Monsieur Sylvain Gagnon

Et résolu

Que la municipalité de Mandeville embauche Monsieur Stéphane Martel.

Qu'il soit affecté au poste d'aide-journalier.

Que son horaire soit de 40 h par semaine pendant une période d'environ trente semaines pour l'année 2016.

Que son salaire soit selon l'entente salariale.

Adoptée à l'unanimité.

93-03-2016

MTMDET - PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL

Attendu que le Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) a versé comme chaque année une compensation pour l'entretien du réseau routier local;

Attendu que le Ministère des Transports a versé une compensation de 189 370.00 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2015;

Attendu que les compensations distribuées à la municipalité de Mandeville visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

Attendu que la présente résolution est accompagnée de l'Annexe A identifiant les interventions réalisées par la Municipalité sur les routes susmentionnées;

Attendu qu'un vérificateur externe présentera dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes l'Annexe B ou un rapport spécial de vérification externe dûment complété.

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Monsieur Denis Prescott

Appuyé par le conseiller Monsieur Sylvain Gagnon

Et résolu

Que la municipalité de Mandeville informe le Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

Adoptée à l'unanimité.

94-03-2016

EXCAVATION NORMAND MAJEAU INC.

Attendu que la municipalité de Mandeville a accordé le contrat de déneigement et sablage des chemins de la municipalité de Mandeville à Excavation Normand Majeau inc. au numéro de résolution 308-09-2010;

Attendu que pour la sécurité des citoyens il est jugé important d'augmenter la quantité de sel et de sable sur certains chemins;

Attendu qu'en vertu de l'article 12.02 dudit contrat la municipalité de Mandeville se réservait le droit d'exiger un pourcentage de sel et de sable plus élevé en raison de conditions climatiques particulières et paiera à l'entrepreneur le coût additionnel du sel et du sable ainsi requis;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Monsieur Denis Prescott

Appuyé par le conseiller Monsieur Sylvain Gagnon

Et résolu

Que la municipalité de Mandeville paye la facture numéro 019189 pour le surplus de sel et de sable au montant de 6 660.00 \$ plus les taxes.

Adoptée à l'unanimité.

95-03-2016

HYDRO-QUÉBEC - DEMANDE POUR DES LUMIÈRES DE RUE

Considérant qu'il n'y a pas de lumière de rue aux intersections des rues Marcel, Beausoleil, Saint-Pierre et Alain;

Considérant qu'il est nécessaire pour la sécurité des citoyens d'en ajouter.

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Monsieur Simon Leduc

Appuyé par le conseiller Monsieur Jean-Claude Charpentier

Et résolu

Que la municipalité de Mandeville accepte les coûts de 144.00 \$ plus les taxes par lumière de rue auprès de la compagnie Hydro-Québec pour les intersections suivantes :

- Intersection rue Desjardins et rue Marcel;
- Intersection rue Desjardins et rue Beausoleil;
- Intersection rue Desjardins et rue Saint-Pierre;
- Intersection rue Desjardins et rue Alain.

Adoptée à l'unanimité.

URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

96-03-2016

DEMANDE DE PIA 2016-0002 - MATRICULE 1640-56-4536, PROPRIÉTÉ SISE AU CHEMIN DU LAC CREUX, LOT 5 117 847 DU CADASTRE DU QUÉBEC, ZONE RB-4

La demande vise à installer un quai en mélèze sur les rives du Lac Creux.

Considérant que le Comité consultatif d'Urbanisme recommande que la demande soit acceptée aux conditions suivantes :

- Seule la première section du quai pourra être déposée sur deux (2) pieux et l'ensemble du quai devra être sur des flotteurs;
- Les flotteurs doivent répondre aux normes en vigueur;
- Pour l'ancrage du quai, si une chaîne est employée, celle-ci devra être en acier galvanisée. Si ce sont des pieux, ils devront être aussi en acier galvanisé ou en aluminium.

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Monsieur Jean-Claude Charpentier

Appuyé par le conseiller Monsieur Sylvain Gagnon

Et résolu

Que la municipalité de Mandeville accepte la recommandation du Comité consultatif d'Urbanisme et autorise la demande de PIIA aux conditions énoncées plus haut.

Adoptée à l'unanimité.

97-03-2016

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE 2015-0024 – MATRICULE 0943-36-8990, PROPRIÉTÉ SISE AU 2017, CHEMIN DU LAC HÉNAULT NORD, LOT 5 117 172 DU CADASTRE DU QUÉBEC, ZONE F-14

La demande vise à permettre le lotissement pour agrandir le lot 5 117 172 et réduire le lot 5 117 173.

Considérant l'adoption de la résolution 119-03-2000 accordant une dérogation mineure en 2000 par le conseil municipal de Saint-Damien pour cet immeuble;

Considérant que le lot est déjà non-conforme;

Considérant que les deux lots sont déjà construits et qu'aucune subdivision n'est possible;

Considérant que la demande ne cause aucun préjudice à la jouissance des immeubles des propriétaires voisins;

Considérant que le Comité consultatif d'Urbanisme recommande que la demande soit acceptée.

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Monsieur Sylvain Gagnon

Appuyé par le conseiller Monsieur Jean-Claude Charpentier

Et résolu

Que la municipalité de Mandeville accepte la recommandation du Comité consultatif d'Urbanisme et autorise la demande de dérogation mineure.

Adoptée à l'unanimité.

98-03-2016

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE 2016-0001- MATRICULE 1332-49-0608, PROPRIÉTÉ SISE AU 50, AVENUE DE LA PAIX, LOT 4 124 034 DU CADASTRE DU QUÉBEC, ZONE RB-2

La demande vise à autoriser l'implantation d'un bâtiment accessoire à une distance inférieure à 1 mètre en marge latérale et 8 mètres en marge avant.

Considérant que le bâtiment est déjà existant et qu'un permis a été émis pour sa construction;

Considérant que le projet présenté à la municipalité au moment de l'émission du permis respectait toutes les dispositions du règlement de zonage 192;

Considérant que l'empiétement dans la marge de recul latérale et avant est minime;

Considérant que le bâtiment accessoire n'est pas situé en cour avant;

Considérant que le Comité consultatif d'Urbanisme recommande que la demande soit acceptée.

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Monsieur Denis Prescott

Appuyé par le conseiller Monsieur Sylvain Gagnon

Et résolu

Que la municipalité de Mandeville accepte la recommandation du Comité consultatif d'Urbanisme et autorise la demande de dérogation mineure.

Adoptée à l'unanimité.

LOISIRS ET CULTURE

99-03-2016

LE GROUPE SÉCURITÉ GARDA INC. - SOUMISSION

Il est proposé par le conseiller Monsieur Jacques Martial

Appuyé par le conseiller Monsieur Denis Prescott

Et résolu

Que la municipalité de Mandeville accepte la soumission du GROUPE SÉCURITÉ GARDA INC. datée du 12 février 2016 pour la surveillance du site durant la Fête nationale le 24 juin 2016 d'une somme de 960.00 \$ plus les taxes.

Adoptée à l'unanimité.

100-03-2016

LETTRAGE LANAUDIÈRE - SOUMISSION

Il est proposé par le conseiller Monsieur Sylvain Gagnon

Appuyé par le conseiller Monsieur Jean-Claude Charpentier

Et résolu

Que la municipalité de Mandeville accepte la soumission de LETTRAGE LANAUDIÈRE datée du 18 février 2016 pour une affiche aux sentiers du Parc des Chutes d'une somme de 1 968.00 \$ plus les taxes.

Que cette dépense soit payée à 60 % par le pacte rural et à 40 % par le surplus accumulé.

Adoptée à l'unanimité.

101-03-2016

VOLLEY-BALL - REMBOURSEMENT

Il est proposé par le conseiller Monsieur Jacques Martial

Appuyé par le conseiller Monsieur Simon Leduc

Et résolu

Que la municipalité de Mandeville paye 35 % des frais d'inscription pour le volley-ball pour douze (12) jeunes de Mandeville pour la saison 2015-2016 d'une somme de 1 050.00 \$.

Que le chèque soit émis à l'école secondaire Bermon.

Adoptée à l'unanimité.

102-03-2016

CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE BRANDON - DEMANDE

Le Centre d'action bénévole Brandon demande une aide financière de 100.00 \$ pour aider à payer les dépenses de la fête des bénévoles 2016.

Il est proposé par le conseiller Monsieur Simon Leduc

Appuyé par le conseiller Monsieur Jacques Martial

Et résolu

Que la municipalité de Mandeville acquiesce à cette demande.

Adoptée à l'unanimité.

103-03-2016

ANIMAGERIE - SOUMISSION

Il est proposé par le conseiller Monsieur Jacques Martial

Appuyé par le conseiller Monsieur Jean-Claude Charpentier

Et résolu

Que la municipalité de Mandeville accepte la soumission numéro 7864 datée du 22 février 2016 d'ANIMAGERIE pour un forfait kermesse lors de l'évènement du théâtre de rue le 6 août 2016 d'une somme de 1 558.00 \$ plus les taxes.

Adoptée à l'unanimité.

104-03-2016

LOISIRS MANDEVILLE INC. - FÉLICITATIONS

Il est proposé par le conseiller Monsieur Simon Leduc

Appuyé par le conseiller Monsieur Jean-Claude Charpentier

Et résolu

Que la municipalité de Mandeville tient à féliciter Loisirs Mandeville inc. pour l'organisation de leur sortie au Centre Bell, ainsi que pour leur soirée disco à la patinoire et leur souhaite une bonne continuation.

Adoptée à l'unanimité.

ENVIRONNEMENT

105-03-2016

COLLECTE DES DÉCHETS - CRÉDIT

Attendu que la municipalité de Mandeville peut donner suite à des demandes de crédit concernant la collecte des ordures aux lacs Beausoleil et Christian ainsi qu'au secteur de la Concession Sainte-Lucie;

Attendu que les camions pour la collecte des ordures et la collecte sélective n'ont pas accès aux chemins afin de se rendre aux propriétés.

En conséquence,
Il est proposé par le conseiller Monsieur Denis Prescott
Appuyé par le conseiller Monsieur Sylvain Gagnon
Et résolu

Que la municipalité de Mandeville crédite la taxe 2016 concernant la collecte de déchets et sélective pour les propriétés situées aux lacs Christian et Beausoleil et dans le secteur de la Concession Sainte-Lucie, tel que détaillé dans l'annexe « A » jointe à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

VARIA

PÉRIODE DE QUESTIONS

106-03-2016 **AJOURNEMENT DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par le conseiller Monsieur Jean-Claude Charpentier
Appuyé par le conseiller Monsieur Jacques Martial
Et résolu

Que la présente assemblée soit et est ajournée au 21 mars 2016 à 19 h.

Adoptée à l'unanimité.

CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE À 19 H 55.

MÉDITATION

Francine Bergeron, mairesse

**Hélène Plourde, directrice générale
et secrétaire-trésorière**